

En avril dernier, l'effondrement du Rana Plaza s'est étalé à la une de tous les médias, rappelant, à celles et ceux qui l'avaient oublié, les conditions effroyables dans lesquelles travaillent les ouvriers du textile, au Bangladesh mais plus globalement partout dans le monde. Le modèle de production reposant sur le moins disant social et environnemental et la course au prix les plus bas s'est imposé en quelques décennies. Il est grand temps de faire demi-tour.

industrie textile : un modèle en bout de course ?

PAR DAVID ELOY | ALTERMONDES

C'était le 24 avril 2013. Un petit pays d'Asie, jusqu'alors totalement absent des radars médiatiques, occupait la une des journaux. Son nom : le Bangladesh. Les raisons de cette soudaine notoriété : l'effondrement du Rana Plaza, un immeuble vétuste, en banlieue de Dacca, la capitale. 1133 morts et plus de 1650 blessés. Essentiellement des ouvrières du textile travaillant dans des ateliers produisant pour le marché européen. Ce n'était malheureusement pas le premier drame. En novembre 2012, 113 personnes avaient déjà trouvé la mort dans l'incendie de Tazreen Fashions, autre usine en banlieue de Dacca. *L'industrie du textile bangladaise a crié de manière exponentielle en une quinzaine d'années, sans que les bâtiments et les installations ne soient mis aux normes*, souligne Nayla Ajaltoni, coordinatrice du Collectif Ethique sur l'étiquette.

Un mal pour un bien ?

Le Rana Plaza, au-delà du drame humain, révèle surtout « la fragilité du modèle économique choisi par le Bangladesh et, plus globalement, par de nombreux pays du Tiers-Monde », souligne Gilbert Houngbo, directeur général adjoint de l'Organisation internationale du travail (OIT). « Est-ce que la mondialisation – et l'accroissement des échanges qui en a résulté – a permis de sortir des millions de travailleurs du textile de la pauvreté? », interroge Nayla Ajaltoni. La réponse est évidemment non. Elle a surtout conduit à la spécialisation à outrance de pays pour garantir l'approvisionnement à bas prix des marchés européens et nord-américains ». Le Bangladesh en est le plus bel exemple. Encouragé par le démantèlement de l'Accord multifibres en 2005¹ – qui, dans le même temps, pénalisait l'industrie textile tunisienne, dont les coûts salariaux étaient devenus moins compétitifs – et par les exonérations de droits de douane à l'entrée de l'Union européenne, le pays a tout mis sur la production d'habillement pour l'exportation. L'économie bangladaise en est aujourd'hui dépendante à 80 % et près de la moitié de sa population active travaille dans ce secteur. Une situation que l'on retrouve – à des degrés divers – dans toute l'Asie du Sud, devenue l'atelier de confection du monde².

Un mal pour un bien, rétorquera certains, pointant la création d'emplois dans ces pays. Sauf que, comme le rappelle Anabella Rosemberg de la Confédération syndicale internationale (CSI), « on a poussé des gens qui vivaient pauvrement à quitter les campagnes pour venir gonfler les rangs d'une main-d'œuvre tou-



Cambodge. Sortie d'usine.

1. L'Accord multifibres, qui a pris fin en 2005, régissait le commerce international dans la filière textile par des quotas d'importation. Il avait été instauré pour protéger les industries du Nord face à l'ouverture progressive des marchés aux produits textiles des pays du Sud, beaucoup plus compétitifs en raison du faible coût de leur main-d'œuvre.

2. L'Asie du Sud et la Chine – tout comme les pays du Bassin méditerranéen – produisent majoritairement pour le marché européen. Les machines d'Amérique latine sont principalement tournées vers le marché nord-américain.

jours aussi pauvres mais désormais exploitée, victime d'une course effrénée au moins disant social. Une tendance à l'affaiblissement des législations et du droit du travail, selon elle, qui frappe l'ensemble de l'économie mondiale. Le textile est emblématique d'une certaine conception de l'organisation de la production à l'échelle mondiale, « qui concentre la valeur ajoutée dans les pays du Nord et les violations des droits des travailleurs dans les pays du Sud », souligne Nayla Ajaltoni. Parce que c'est une industrie peu mécanisée et à forte intensité de main-d'œuvre, féminine et peu qualifiée. « On n'a rien trouvé de plus efficace qu'une femme derrière sa machine à coudre, ironise Nayla Ajaltoni. C'est donc très facile de fermer une usine et d'en ouvrir une autre ailleurs, dès lors que l'on y trouve de meilleures conditions ». Meilleurs ? Dans un secteur ultra-concurrentiel, soumis au diktat de la consommation à outrance³, les fournisseurs vont tout faire pour être compétitifs.

De la liberté syndicale

« Le prix de vente se construit à partir de la marge que souhaite obtenir la marque, à laquelle se rajoutent les coûts de promotion et de distribution, et le coût de revient (soit l'achat de la matière première et sa transformation en vêtement). Chaque étape de la chaîne d'approvisionnement prélevant à chaque étape sa propre marge, explique Christophe Alliot, de BASIC (Bureau d'analyse sociale pour une information citoyenne)⁴. Or, les entreprises considèrent aujourd'hui que le seul coût variable, c'est le prix de revient. Donc, en bout de chaîne, les salaires des ouvriers ». Pour répondre aux exigences de prix des acheteurs internationaux, les fournisseurs vont avoir tendance à durcir les conditions de travail, rogner sur les dispositifs de sécurité, faire travailler leurs ouvrières (le féminin l'emporte bien) plus que les 48 heures hebdomadaires fixées par l'OIT et surtout verser des « salaires de misère » qui ne permettent pas de vivre et de faire vivre décemment une famille. « En Tunisie, l'emploi est très précaire. Les entreprises s'arrangent pour faire partir les ouvrières en CDD avant d'être obligé de les titulariser en CDI, explique Abdeljelil Bedoui du Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES). Voire elles organisent leur propre liquidation pour rouvrir ailleurs et bénéficier ainsi d'avantages fiscaux ».

« L'une des causes de la tragédie du Rana Plaza est aussi la quasi-absence de liberté syndicale pour les travailleurs », insiste Gilbert Houngbo. De fait, sans possibilité pour les travailleurs de s'organiser et de négocier collectivement pour défendre leurs droits, aucun progrès n'est possible. L'OIT a donc interpellé le gouvernement bangladais, dès le lendemain de la catastrophe, pour

3. Selon la sociologue américaine Juliet Schor (in La véritable richesse, Ed. Charles Léopold Mayer, 2013), le consommateur américain achète désormais un nouveau vêtement tous les 5,4 jours. Le cycle de la mode s'est réduit à quelques mois et la vie d'un vêtement en rayon se mesure en semaines.



4. En savoir plus sur www.lebasic.com

5. Si le Bangladesh n'est pas le seul pays à conditionner la création d'un syndicat à un seuil minimum de salariés adhérent (10% en Birmanie), dans beaucoup d'autres, il n'y a tout simplement pas de seuil.



Bangladesh. Dans une usine de confection.

« Des conditions inacceptables »

AU BANGLADESH, le secteur textile est le plus grand secteur industriel. On compte 5000 entreprises de confection qui emploient 3,5 millions de travailleurs, dont 85 % sont des femmes. Le textile représente 80 % des exportations totales de notre pays. Les conditions de travail des ouvrières ne sont pas acceptables. Le Rana Plaza, ce n'est pas ni vraiment nouveau, ni vraiment exceptionnel. En novembre 2012, l'incendie de Yusine Tazreen causait la mort de 113 ouvrières et 150 étaient sérieusement blessés. Deux mois plus tard, huit nouveaux morts et 25 blessés dans l'incendie d'une autre usine. Le 24 avril, c'était au tour du Rana Plaza de s'effondrer. Bilan : 1133 travailleurs morts et environ 1650 blessés. Mais, la sécurité n'est pas le seul problème des ouvrières du textile. Le salaire minimum est de 3 000 takas (soit 30 euros par mois). C'est donc très dur pour eux de vivre dignement. Encore plus pour les femmes. Même si la loi oblige la présence de garderie dans les usines, c'est de fait rarement le cas. Les femmes sont donc obligées de laisser leurs enfants chez elle, quand elle ne les confie pas à leur

grand-mère, là d'où elles viennent, à des centaines de kilomètres. Car, la plupart des travailleurs vivent dans des bidonvilles, où il y a des problèmes d'assainissement. Même si le code du travail a été amendé cet été, il reste des problèmes de liberté syndicale et de droit de négociation collective. Par exemple, si un travailleur est impliqué dans des « violences » ou des « situations chaotiques », le patron peut désormais le renvoyer, sans lui verser aucune indemnité. À l'avenir, les employeurs risquent d'abuser de cette disposition. Mais je reste optimiste ! J'ai confiance dans les progrès que nous enregistrons. Grâce à l'accord que nous venons de signer, les multinationales ont maintenant la responsabilité d'améliorer les conditions dans lesquelles travaillent les ouvriers. Il faut continuer à mettre la pression sur les multinationales pour qu'elles paient le prix juste. La solidarité internationale est très importante.

AMIN AMIRUL HAQUE | NATIONAL GARMENT WORKERS FEDERATION (NGWF) | BANGLADESH

qu'il revioie son code du travail. Choisissez le 15 juillet. « Avant, pour créer un syndicat, il fallait d'abord se déclarer auprès de l'employeur. C'est terminé, se satisfait le directeur général adjoint. Nous regrettons cependant l'existence d'un seuil de 30 % du personnel qui doit adhérer pour valider la création du syndicat »⁵. La responsabilité du pouvoir politique est ici apparente. « Nombreux sont ceux qui doutent de la sincérité des engagements du gouvernement, note Michel Doucin, secrétaire général de la Plateforme RSE⁶. Le Parlement bangladais compte en effet une soixantaine de députés qui sont également propriétaires d'entreprises textile. La malignité et l'appât du gain font le reste ». Mais, pour qu'il y ait des corrompus, il faut aussi qu'il y ait des coupeurs et des intérêts en jeu. Et, sans aller jusque là, « qui peut croire que les multinationales qui approvisionnent dans un pays ne sont pas au fait du contexte politique, économique et social? », interroge Nayla Ajaltoni.

Les limites du volontarisme

Les responsabilités dans les violations des droits des ouvrières du textile sont de fait partagées. Que présent en effet des États comme le Bangladesh ou le Cambodge, dont l'économie dépend pour une très large part du secteur textile, face à des multinationales comme H&M ou Gap dont le chiffre d'affaires peut parfois rivaliser avec leur PIB? Les multinationales estiment cependant qu'elles n'ont pas une responsabilité première de faire garantir les droits humains, que c'est à l'État de le faire. Oui mais, est-ce responsable pour autant de quitter un pays sous le feu des projecteurs? « Des entreprises avaient déjà commencé à quitter le Bangladesh, avant même que le gouvernement ne modifie le code du travail », confirme Anabella Rosemberg. Que penser aussi »

Vivre de son travail, est-ce trop demander ?

« Les entreprises considèrent aujourd'hui que le seul coût variable, c'est le prix de revient »

6. La Plateforme RSE a été instituée par le gouvernement français en juin 2013 pour permettre le dialogue entre acteurs sur les enjeux de la responsabilité sociale des entreprises.

7. Littéralement les ateliers de la misère.

8. Principes directeurs de l'OCDE, Cadre Ruggie, Norme ISO 26000.

9. Affilié à la CSI, IndustriALL représente 50 millions de travailleurs des secteurs miniers, de l'énergie et de la manufacture dans 140 pays.

10. La Clean Clothes Campaign, qui rassemble les campagnes européennes en faveur du respect des droits humains au travail dans le secteur du textile, était présente en tant que témoin.

» de H&M qui vient d'annoncer la délocalisation d'une partie de sa production en Éthiopie, soit disant pour diversifier ses marchés ? Il semblerait qu'il y ait de toutes pièces une industrie du textile en Éthiopie reste toujours plus profitable que de continuer à produire en Chine, où le coût du travail est devenu « prohibitif », suite aux mobilisations sociales qui ont permis d'augmenter les salaires.

Pourtant, Nike et le scandale des *sweatshops*¹, dans les années 1990, avaient amorcé un tournant vers une responsabilité sociale, puis environnementale, des entreprises (RSE). Deux décennies plus tard, les démarches volontaires de RSE prouvent clairement

leurs limites. « Les codes de bonne conduite se réduisent souvent à de l'affichage qui n'engage pas juridiquement les donneurs d'ordres et font reposer toute la pression sur les fournisseurs, et en bout de chaîne sur les salariés, résume Nayla Ajalouni. Sans compter que les audits sociaux sont souvent mal menés et s'accompagnent rarement de la mise en œuvre de mesures correctives ». Michel Doucin abonde : « Ces démarches pâtissent de la présence de requins, comme Walmart, qui professe une politique de RSE pour séduire leurs consommateurs, tout en continuant cyniquement de rechercher le prix le plus bas ». C'est pourquoi les textes internationaux plus récents font le lien entre la RSE et le droit international.

La CSI en appelle, elle, à davantage de régulations en matière : « C'est important d'avoir des entreprises leaders en matière de responsabilité, mais si on ne fait rien pour ceux qui traitent des pieds, ça ne sert à rien d'avoir des avant-gardistes », affirme Anabella Rosenberg.

Un prix de référence ?

Les multinationales n'en continuent pas moins de dénier leurs responsabilités économiques. « La *doxa* économique postule que, quand le marché cède à sous-payer les gens, ce n'est pas une violation des droits humains en tant que telle, l'entreprise ne fait qu'obéir aux lois du marché », rappelle Michel Doucin. Une raison que Nayla Ajalouni n'accepte pas : « Comment peuvent-elles



Une ligne de production d'habillement au Bangladesh.

freindre d'ignorer les conséquences de leurs politiques d'achat qui sont tournées vers le prix le plus bas, et rejeter la faute sur des pays qui n'ont pas les moyens de mener le bras de fer avec elle ». Le libre échange et la loi de l'offre et de la demande ont bien dos. « La théorie de l'offre et de la demande d'Adam Smith était basée sur le concept de vérité des prix, analyse Christophe Alliot. Ce qui présume un marché libre, un accès à la même information pour tous, des entreprises qui négocient à armes égales... » Autant de conditions qui souffrent l'épreuve de la réalité, où s'entremêlent des rapports de force inégaux, des monopoles, des barrières à la libre commerce imposées par les plus puissants... « Le prix a perdu tout lien avec le réel, poursuit-il. Il n'y a plus de prix de référence. Le système est devenu faux et fait croire qu'on peut tou-

jours acheter et donc produire moins cher. Sauf pour les grandes marques, c'est donc le plus bas prix qui devient le prix de référence ». La réponse serait-elle à trouver du côté des consommateurs, « schizophrènes », qui d'un main réclament de l'éthique, quand de l'autre ils se ruent sur les soldes ? Trop facile, répondent le Collectif Éthique sur l'étiquette et la CSI, qui, tout en reconnaissant la nécessité de sensibiliser l'opinion aux dangers de la *fast fashion*, se refusent à culpabiliser le consommateur. Pour quoi faire, d'ailleurs ? Le travail serait, de l'avis général, la pire des solutions pour les employeurs et l'offre de consommation alternative dans le domaine textile est encore limitée. « Ce qui est illégitime, c'est la conscience citoyenne, martèle Nayla Ajalouni. On peut la transformer en signature de pétition ou en interpellation d'enseigner pour refuser d'être complice ». Dérisoire, prétendent les sceptiques. Pas tant que ça. C'est parce qu'en réaction à la tragédie du Rana Plaza, plus d'un million de personnes, à travers le monde, ont signé la pétition relayée par Avaaz et Change.org que, le 23 mai, 38 multinationales se fournissant au Bangladesh ont signé, avec IndustriALL⁹ et sept fédérations syndicales bangladaises¹⁰ un accord contraignant sur la sécurité des usines textile. Contraignant, car en vertu de ce contrat, une entreprise qui contrevenirait à ses engagements pourrait être traduite devant les tribunaux du pays où elle a son siège social. « C'est un réel point d'appui pour faire progresser les droits sociaux dans le secteur textile », souligne Nayla Ajalouni. Car si les multinationales se sont d'abord engagées à abonder un fonds permettant de financer des inspections indépendantes et la rénovation des bâtiments qui en ont besoin, « l'accord prévoit aussi la présence de syndicats dans les usines et ouvre la réflexion sur le prix imposé à un fournisseur ». En obligeant les donneurs d'ordres à intégrer dans le prix un montant permettant à leurs fournisseurs de procéder aux nécessaires rénovations, « on ouvre la voie à une réflexion sur la décomposition du prix. Les syndicats ne manqueraient pas de s'engouffrer dans la brèche pour ouvrir le débat sur la question des salaires de misère », conclut Nayla Ajalouni. Un nouveau chapitre de la bataille pour les droits humains dans le secteur textile vient de s'ouvrir. |

PHILIPPE RÉAU | SECRÉTAIRE CONFÉDÉRAL EN CHARGE DE L'AFRIQUE ET DU MOYEN-ORIENT | CFDT

1. Liberté d'association et droit de négociation collective ; élimination de toute forme de travail forcé ; abolition du travail des enfants ; élimination de toute forme de discrimination

Les vraies victimes de la mode

Les pays du Nord sont en proie à la fièvre consumériste. La durée de vie des collections est de plus en plus courte, les promotions se multiplient, les modes ne cessent d'évoluer... Or, les véritables « *fashion victims* »¹ sont surtout les travailleurs des pays du Sud.

« *Déstockage massif* », « *Tout doit disparaître* », « *Liquidation totale* »... Chaque année, chaque saison, les enseignes rivalisent de slogans pour attirer le client, et les collections se succèdent à un rythme effréné. Mode oblige, les marques de vêtements proposent en permanence des nouveautés et des looks inconnues. Concurrence oblige, il faut agir vite... Et à des tarifs toujours plus bas. Rares sont ceux qui, en Occident, ont pris la mesure de ce qu'implique cette frénésie consumériste ! « Face à un produit, le consommateur a du mal à se projeter à des milliers de kilomètres et à penser que les ouvriers ne travaillent pas dans les mêmes conditions qu'en France », explique Laure Lavorata, enseignante chercheuse à l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, spécialiste des questions éthique et marketing. Pour pouvoir suivre le rythme des saisons et répondre aux exigences de prix, les ouvriers du textile sont contraints de travailler à des cadences infernales, dans des conditions déplorables et pour un salaire dérisoire. « Lorsque survient un accident, comme l'effondrement du Rana Plaza au Bangladesh, le monde entier s'émeut des conditions de travail et de la pression subie par les ouvriers », ajoute-t-elle. Une réaction dans l'émotion, parfois sans suite.

Évolution des pratiques

Comment faire évoluer les pratiques dans un monde où la compétition est telle que chaque fabricant rivalise de « créativité » pour produire toujours moins cher, tout en alimentant la fièvre consumériste ? « Afin d'être un acteur de l'économie globale, tous agissent en fonction des demandes et des attentes du capital, afin de ne pas en être exclu », déplore Yasin Yesin Yasin. Grâce à la mobilisation de la société civile en Turquie, ou suite à des accidents comme au Bangladesh, les consciences peuvent évoluer, petit à petit. Côté entreprises, « il ne faut pas se contenter de changements mineurs en termes de communication », explique Laure Lavorata. Pour la chercheuse, il faut procéder à un changement en profondeur pour mettre en place un marketing durable, « en particulier en modifiant les quatre éléments de la politique du marketing : produit, prix, communication et distribution ». Qu'il de la responsabilité des consommateurs ? « Si les producteurs ne proposent que des produits éthiques ou conformes au respect des individus, alors le consommateur ne serait plus confronté à ce choix cornélien : choisir un produit plus cher mais respectueux des hommes et de la planète, ou un produit économique, mais mauvais sur tous ces plans », tient à rappeler Laure Lavorata. Une alliance serait-elle à construire entre les victimes de la mode du Nord et du Sud ?

« Jean mortel »

Or, quotidiennement, en dehors de toute catastrophe, les conditions de travail font autant de ravages. Dans le silence quasi-général. L'exposition des ouvriers du textile à des substances toxiques en est un exemple. Depuis près de vingt ans, les jeans *vinage* dominent les podiums de la mode. Plus ils ont l'air vieux, mieux c'est ! Il existe différentes techniques pour vieillir la toile denim, mais le sablage qui a de conséquences très néfastes sur la santé, est encore très utilisé. Dans les ateliers de confection, les travailleurs pulvérisent à haute pression du sable sur la toile, libérant sans le savoir de la silice cristalline avérolante, une particule responsable de la silicose, une maladie pulmonaire incurable. Ce n'est

JEANNE LANGE | JOURNALISTE

1. Littéralement, les victimes de la mode

Travail décent et salaire vital

L'APPROCHE du syndicalisme international est celle du travail décent. Il s'agit en premier lieu, pour tout membre de l'OIT, de respecter les huit conventions fondamentales du travail¹. Dans ce cadre, le salaire doit être décent, c'est-à-dire permettre au travailleur de se nourrir, de lui assurer une vie digne, mais également à sa famille. Le concept introduit un autre enjeu : garantir le dialogue social. Le travail décent ne se résume pas au seul salaire, mais doit permettre le cadre légal de la négociation collective entre employeurs et travailleurs. Le salaire décent est complémentaire d'une autre source de revenu, que l'on peut considérer comme un salaire indirect : il s'agit du droit à la protection sociale. Au minimum, une sorte de protection sociale doit

permettre une couverture santé fondamentale et des allocations qui seront versées au travailleur en dehors des périodes de travail (en cas de perte d'emploi) ou sous forme de pension de vieillesse). Elles offrent au travailleur la possibilité de survivre lorsqu'il ne perçoit plus de salaire. C'est le rôle des États d'assumer la mise en œuvre de ce socle de protection sociale : on ne peut pas concevoir un niveau de salaire vital dans un pays qui s'affranchirait de ces obligations d'assurer une protection sociale. Le droit à la protection sociale se base sur la convention 102 et la recommandation 202 de l'OIT. Comme tous les outils normatifs de l'OIT, ces textes, bien que non contraignants, sont des droits opposables dès lors qu'ils sont ratifiés par les États

membres. Il est important qu'une part du salaire puisse contribuer à la protection sociale, car cela garantirait un système collectif. Enfin, la notion de travail décent prend en compte l'environnement de travail : il s'agit de mener une vie digne et de sortir les personnes de la pauvreté et de l'insécurité permanente qu'elle induit. Or, à partir du moment où les entreprises créent des emplois, elles ont la responsabilité que ces derniers soient décents.

PHILIPPE RÉAU | SECRÉTAIRE CONFÉDÉRAL EN CHARGE DE L'AFRIQUE ET DU MOYEN-ORIENT | CFDT

1. Liberté d'association et droit de négociation collective ; élimination de toute forme de travail forcé ; abolition du travail des enfants ; élimination de toute forme de discrimination